



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 490 Approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Paris propose de rendre hommage aux élus de la Commune par l'apposition de plaques commémoratives au sein des mairies d'arrondissement.

Le 18 mars 1871 marque le début de la Commune de Paris, mouvement insurrectionnel qui dura soixante-douze jours, avant de prendre fin le dimanche 28 mai de la même année. C'est l'un des événements les plus forts de l'histoire de Paris, un des grands marqueurs de l'espérance que le peuple de Paris a mise dans une République démocratique, laïque et sociale.

La Commune se forme dans un contexte particulier. À la fin de la guerre franco-prussienne, à la suite de la défaite de Napoléon III à Sedan en septembre 1870, la République est proclamée, mais une partie du nord de la France est envahie et la capitale assiégée. L'« année terrible » voit la signature d'un armistice humiliant et l'entrée des vainqueurs dans la capitale.

Dans ces conditions, les quartiers populaires parisiens se soulèvent pour s'engager dans une forme inédite de gouvernement démocratique : la Commune de Paris. Cette insurrection parisienne se forme en opposition au gouvernement d'Adolphe Thiers qui est alors contraint de se replier à Versailles. Un appel aux électeurs parisiens, daté du 25 mars 1871 et rédigé par les membres du Comité central de la Garde nationale, invite les citoyens à choisir « les hommes qui vous serviront le mieux ». Le conseil donné est de les choisir « parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux », « des hommes aux convictions sincères, des hommes du Peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue », « des hommes modestes ». La Commune est élue le 26 mars 1871. Paris comptait alors 474 569 électeurs inscrits sur listes ; on a dénombré 229 187 votants, soit à peu près la moitié des inscrits, alors que nombre de Parisiens avaient fui depuis le 4 septembre 1870.

La Commune est donc un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. C'est un idéal de démocratie directe grâce à « l'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales ». Les élus de la Commune rendent compte de leur mandat et sont révocables. La Commune de Paris se veut un

modèle. Le 19 avril, sa *Déclaration au peuple français* propose de faire de la République une fédération des Communes libres.

Durant ces deux mois où s'installe l'« Assemblée communaliste » à l'Hôtel de Ville, l'opposition entre l'armée de Versailles et les fédérés donne lieu à des combats successifs sur des centaines de barricades.

À partir du 21 mai 1871 débute la « Semaine sanglante », les troupes de Versailles pénètrent dans la capitale par les portes d'Auteuil, de Passy, de Sèvres et de Versailles et reprennent progressivement un à un les quartiers aux insurgés. En huit jours de répression, du dimanche 21 au dimanche 28 mai, le mouvement insurrectionnel est écrasé, faisant entre dix-sept mille et trente mille morts. Les derniers combattants sont exécutés, de manière systématique, sans procès.

À l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, il est proposé d'approuver le principe de l'hommage aux élus de la Commune par les mairies d'arrondissement par l'apposition d'une plaque commémorative, laquelle comportera le texte qui suit ainsi que la liste des élus :

« À LA MÉMOIRE DES ÉLUS DU ARRONDISSEMENT
QUI ADMINISTRÈRENT ET FIRENT FONCTION DE MAIRE
PENDANT LA COMMUNE DE PARIS EN 1871. »

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2021 DAC 490 Approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement .

Article 2 : Le texte de la plaque est : « À la mémoire des élus du arrondissement qui administrèrent et firent fonction de maire pendant la Commune de Paris en 1871 » suivi de la liste des élus .

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.